

Bilan des mesures d'harmonisation RATF 2023- UA 11161

Présentation de résultats aux
membres de la TGIRT

27 novembre 2025

1-Chantier Guégen

- Fiche référence : [FI_R11_O_V6_0001_APSRB](#), PAFIO V6, 24 janvier 2018.
- Mesure d'harmonisation convenue : *Suivi ciblé PCR au niveau des éléments RADF.*
- Résultat : Plan de contrôle de régional (PCR) effectué. Une non-conformité a été détectée soit la récolte d'une bande protectrice de 20m de ruisseau permanent. Un rapport a été fait et le dossier a été transféré aux enquêtes.



Legend

Ident
● DEBUT PERMANENT
● < toutes les autres valeurs >

Sources
Données
Nom
Organisme
Année
XXXX

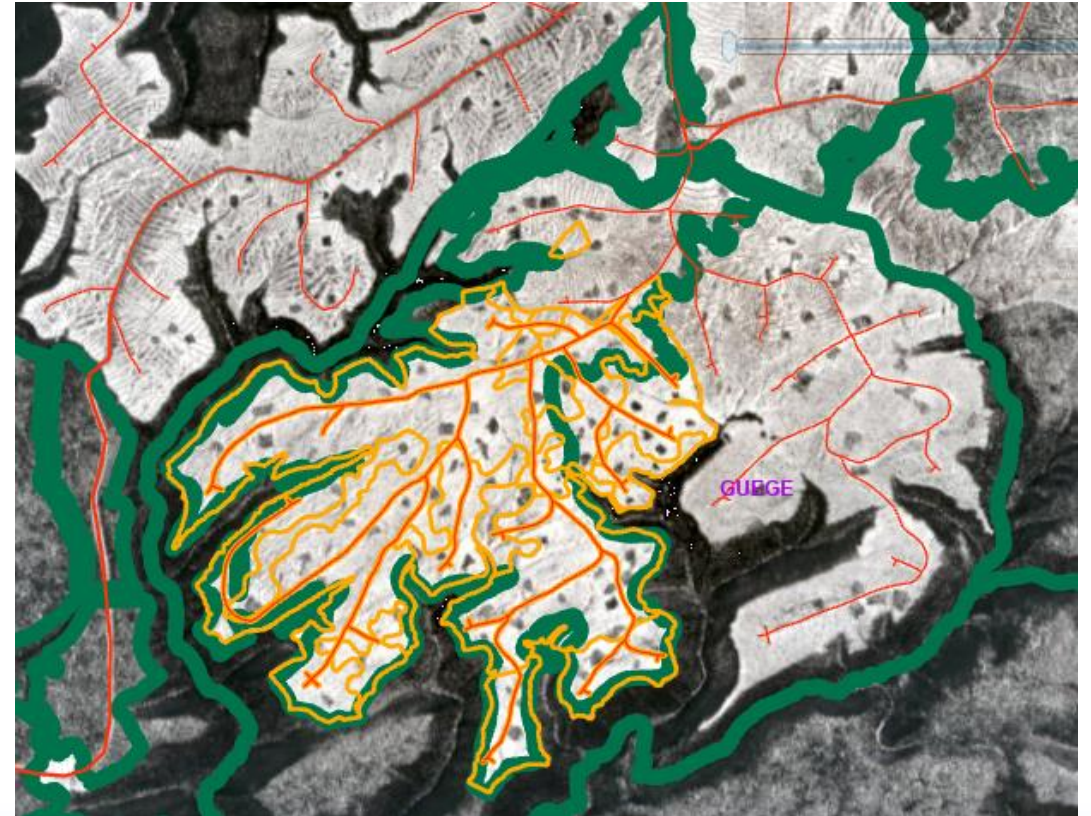
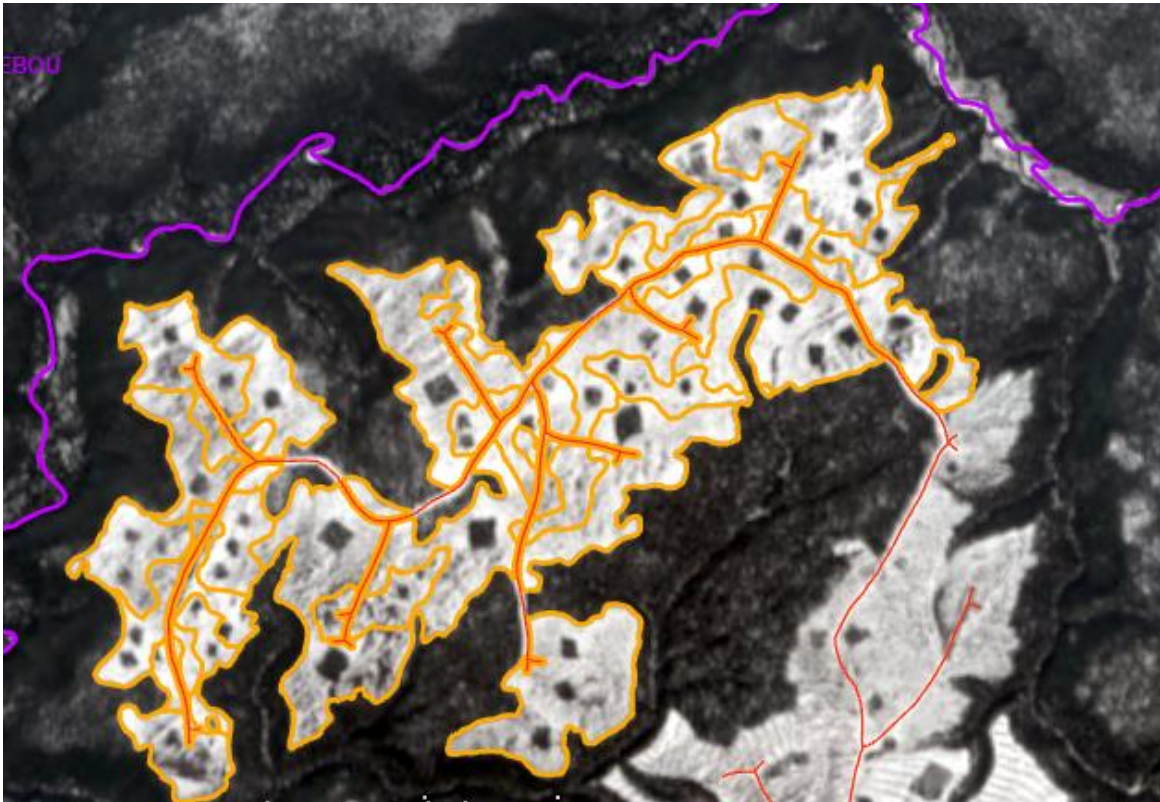
Réalisation
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts
Projet de loi 100

Ressources naturelles



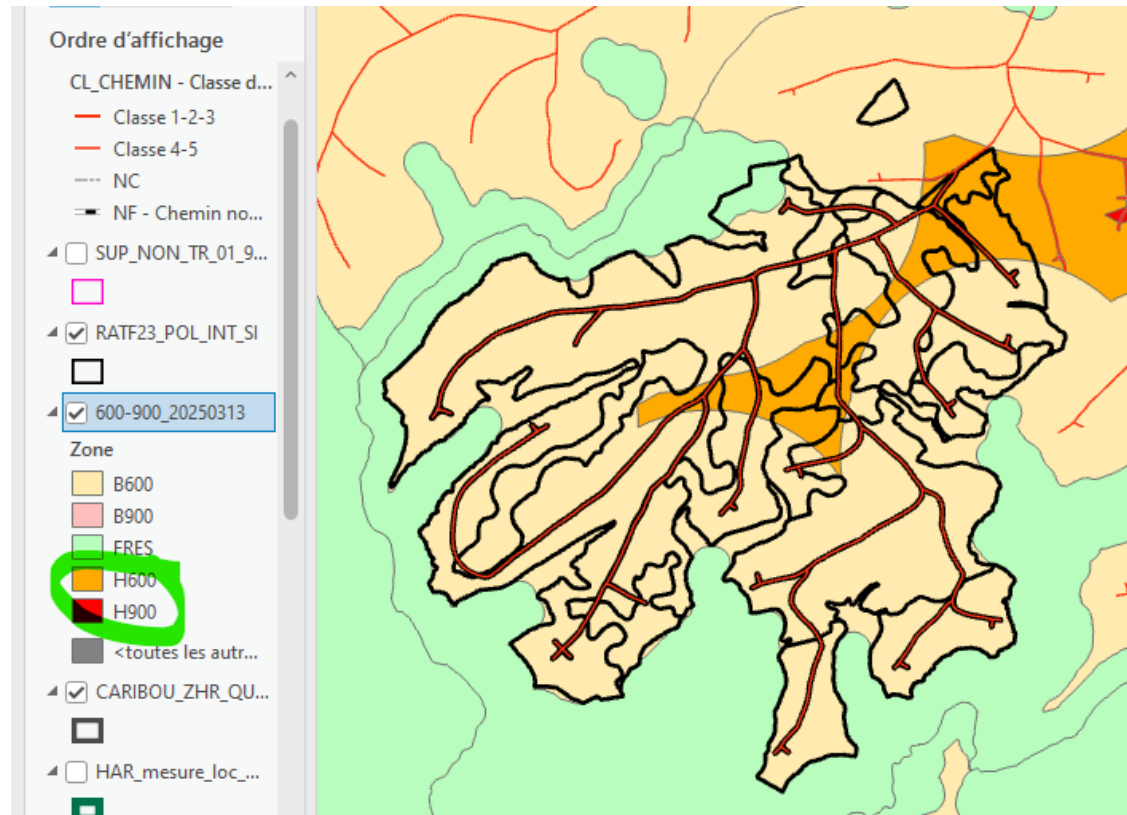
1-Chantier Guégen (suite)

- Fiche référence : [FI_R11_O_V6_0001_APSRB](#), PAFIO V6, 24 janvier 2018.
- Mesure d'harmonisation convenue : *Réaliser des CPRSBOU sur l'ensemble des morceaux.*
- Résultat : *CPRS Bouquets réalisées sur l'ensemble des assiettes*



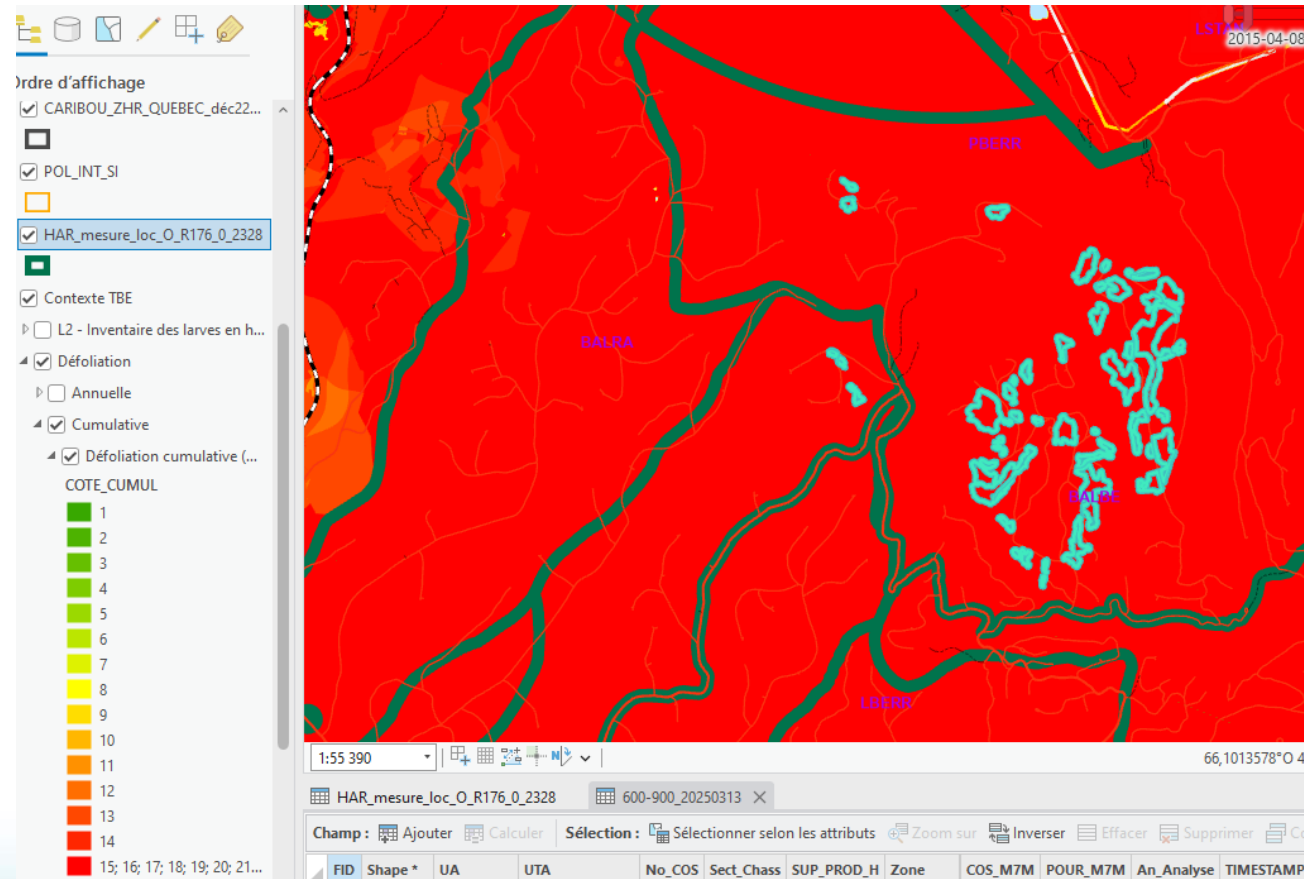
1-Chantier Guégen (suite)

- Fiche référence : [FI_R11_O_V6_0001_APSRB](#), PAFIO V6, 24 janvier 2018.
- Mesure d'harmonisation convenue : *S'assurer de respecter la mesure des COS sur la forêt résiduelle (600-900) lors de la confection de la PRAN 200*
- Résultat : *Conforme (<2% à plus de 900m et <20% à plus de 600m de la forêt résiduelle)*



2-Chantier Baldwin-Rafale

- Fiche référence : aucune, travail interne d'analyse de la TBE par le MRNF
- Mesure d'harmonisation convenue : *AEC TBE (réf. exercice de Antoine R.): Récolte toute v6 OK. Ajout v7 et plus possible mais ne peut être récolté que lorsque la cote cumulative atteint 12*
- Résultat : *Conforme*



3-Chantier Camp Otis

- Fiche référence : *FI_PAFIOV6_différend_otis.doc*
- Mesure d'harmonisation convenue :

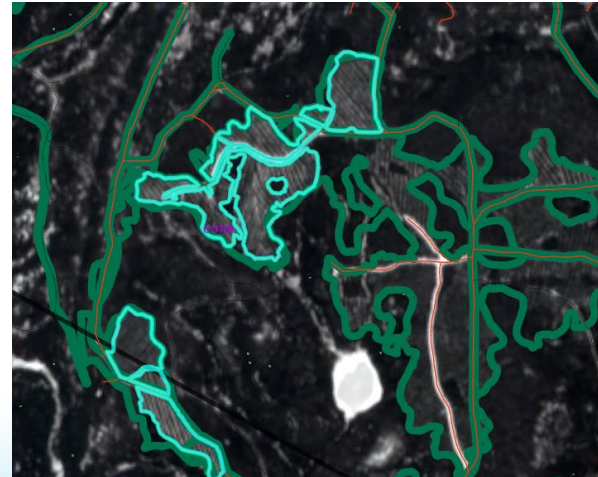
Position du MFFP pour les secteurs les travaux d'éclaircie commerciale :

Voirie forestière et transport des bois

- Mettre aux normes les chemins identifiés dans la figure 2 (RADF et guide des saines pratiques en voirie forestière et installation de ponceaux);
- Interrompre les travaux de voirie en période de fortes pluies;
- Cesser le transport des bois en période de fortes pluies.

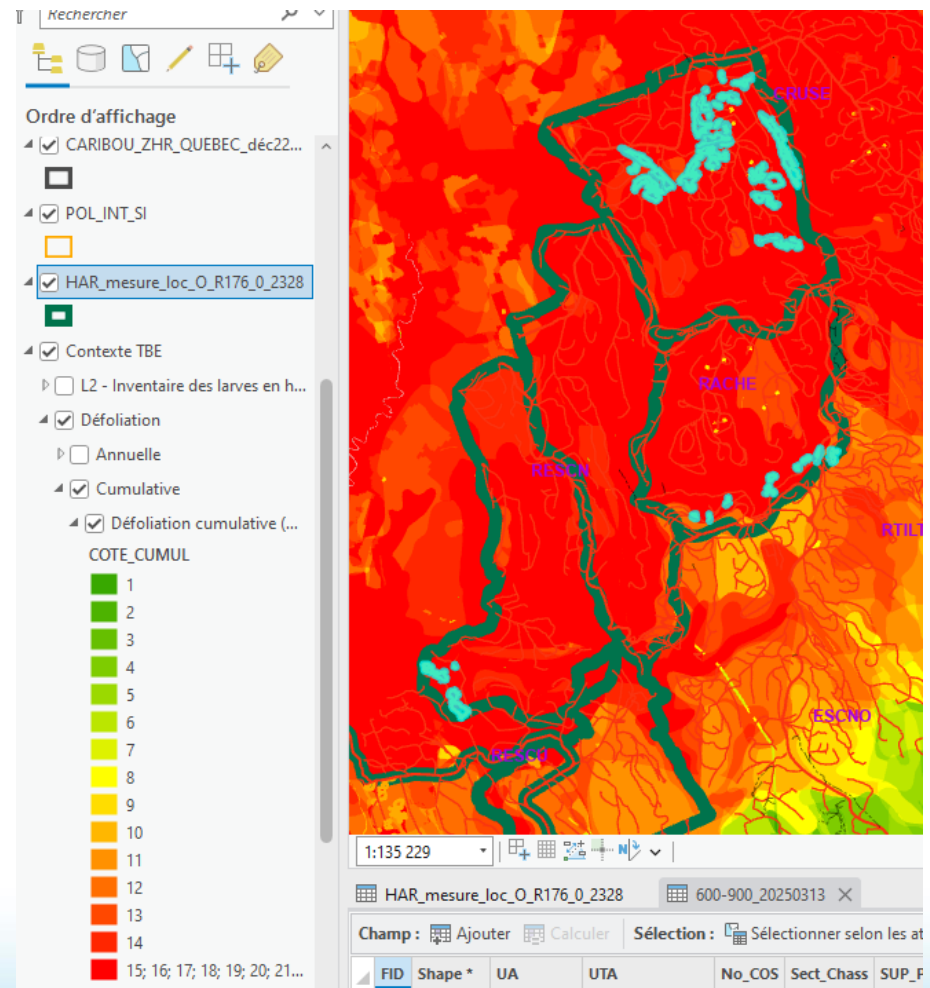
Activités forestières

- La période prévue pour la réalisation de ce traitement (début du mois de juillet à la fin du mois de décembre) sera appliquée. Tout dépassement devrait être validé auprès du MFFP.
- Résultat : Conforme (déclaration de Rexforêt)



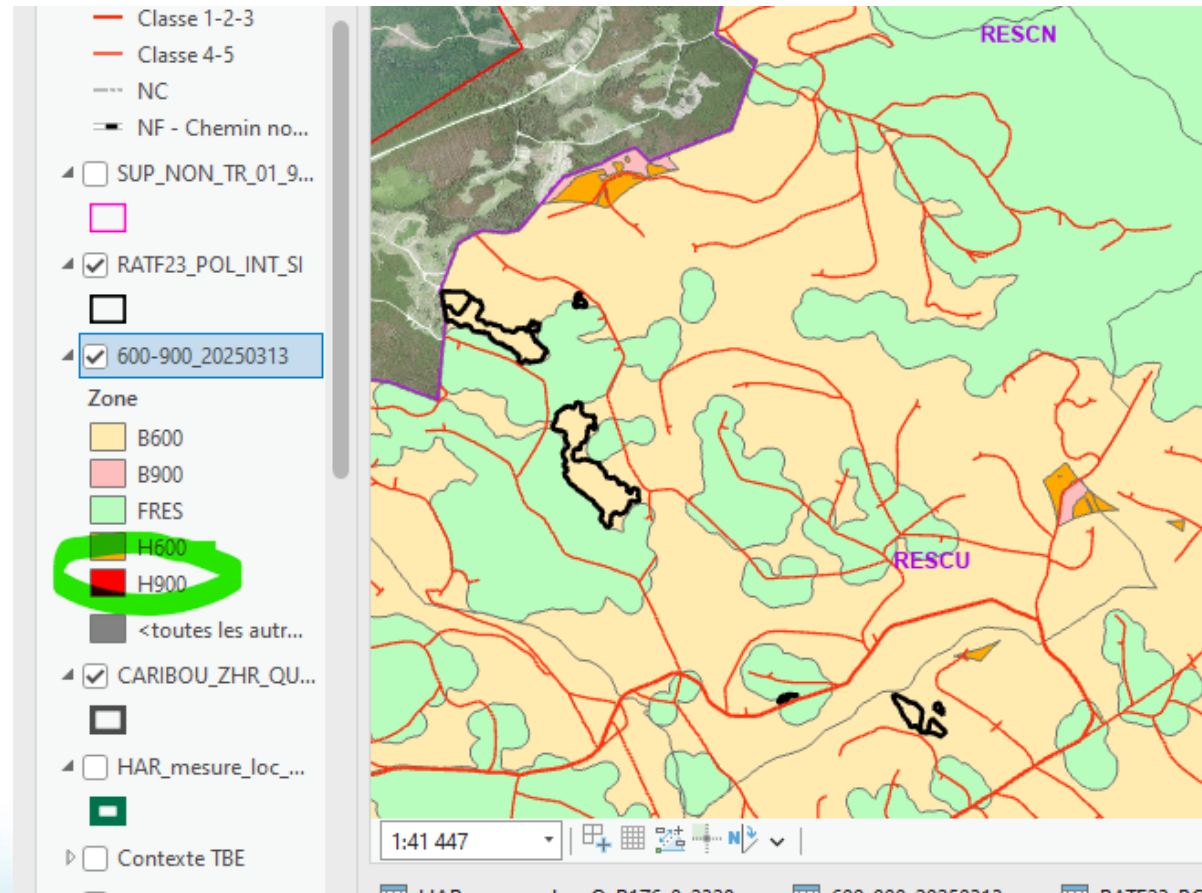
4-Chantiers Cruser, Rivière Escuminac Nord et Ruisseau Tilt

- Fiche référence : aucune, travail interne d'analyse de la TBE par le MRNF
- Mesure d'harmonisation convenue : AEC TBE (réf. exercice de Antoine R.): Récolte toute v6 OK. Ajout v7 et plus possible mais ne peut être récolté que lorsque la cote cumulative atteint 12
- Résultat : Conforme



5-Chantier Rivière Escuminac

- Fiche référence : VOIC sur la qualité visuelle des paysages
- Mesure d'harmonisation convenue : S'assurer de respecter la mesure des COS sur la forêt résiduelle (600-900) lors de la confection de la PRAN 200
- Résultat : Conforme (<2% à plus de 900m et <20% à plus de 600m de la forêt résiduelle)



Mesures d'harmonisation opérationnelles

Responsabilité des BGA

- Mesure d'harmonisation convenue : *Entente motoneige (chantiers RANCE, SYNDI, SANSEF)*
- Mesure d'harmonisation convenue : Ne pas utiliser cette section du réseau routier existant pour la récolte et le transport du bois (chantier SYNDI)
- Mesure d'harmonisation convenue : Appliquer le guide des saines pratiques en voirie forestière et le RNI / RADF (chantier SYNDI)